

MÉMOIRE

Projet de loi n° 95

Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives

Présenté à la Commission des finances
publiques

Assemblée nationale du Québec

CONTEXTE

Numérisation des données et des ressources gouvernementales

Nécessaire protection des données gouvernementales

- Physiques ou numériques: même objectif
- Évolution et adaptation nécessaire des façons de faire

Numérisation des données des citoyens

- Réalité en expansion
- Localisation dans des espaces privés, gouvernementaux ou les deux à la fois

Transformation numérique du gouvernement

- Mouvement inévitable: ça existe déjà, qu'on le veuille ou non
- Mouvement souhaitable
 - Le citoyen veut disposer aussi de ses informations gouvernementales
 - La pandémie réaffirme l'urgence d'une organisation numérique optimale

Risques associés à la numérisation et la circulation des données

- Enjeux mis en lumière dans l'actualité récente, ici comme ailleurs
- Possibles conséquences fâcheuses pour les citoyens et les gouvernements

Oui à la proaction !

- Inaction = accroissement des risques
- Ajustements et mise en place de processus clairs et structurés



LA CLÉ

Renforcer le partenariat entre l'état et l'industrie québécoise des technologies

Miser sur la collaboration actuelle

- Certaines données gouvernementales transitent par des entités privées (prise de rendez-vous, listes d'attente, portails étudiants, lois et règlements, etc.)
- Le rehaussement de la sécurité n'est pas liée à la nature de l'organisation qui détient les données (publique ou privée), mais aux processus mis en place et respectés

Une expertise interne et des partenaires de qualité pour relever les défis

- Oui au développement d'une expertise à l'intérieur du gouvernement
- Oui à des partenariats entre l'État et les entreprises pour une efficacité optimale

Une gouvernance optimisée, des partenariats à renforcer

- Mettre à profit les expertises de pointe en cybersécurité dans le secteur privé
- Mobiliser et outiller les fournisseurs pour réaliser l'ambition gouvernementale

Coopérer pour identifier de meilleures pratiques éprouvées

- Créer un espace d'échanges pour identifier les certifications et autres mesures de validation des expertises pertinentes
- Rehausser les standards en misant sur les pratiques qui ont déjà fait leurs preuves

Assurer l'autonomie technologique du Québec

- L'évolution de critères de qualification pourrait forcer des ajustements pour les entreprises
- Le gouvernement devrait soutenir financièrement l'évolution des pratiques par les entreprises d'ici afin de miser sur le rehaussement des expertises privées et publiques



COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI

En général, des éléments structurants à saluer

Décloisonnement de l'information de façon éclairée

Affirmation de la nécessaire assurance de sécurité pour les ressources et l'information

Précision d'un nouveau cadre de gestion des données numériques gouvernementales

Attribution de trois nouvelles fonctions au DPI

- Chef gouvernemental de la sécurité de l'information
- Chef gouvernemental de la transformation numérique
- Gestionnaire des données numériques gouvernementales

Plus précisément, des éléments particuliers à raffiner

CHAPITRE II.2, SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

12.2 alinéa 2

- « Lorsqu'un organisme public constate qu'une ressource informationnelle ou une information sous sa responsabilité fait ou a fait l'objet d'une atteinte à sa confidentialité, à sa disponibilité ou à son intégrité, ou qu'un risque d'une telle atteinte est appréhendé, il doit prendre toutes les mesures visant à en corriger les impacts ou à en réduire le risque. » (p.10)
- Nécessité d'informer aussi les citoyens (comme dans le PL64).

12.6, alinéas 4 et 5

- « Le chef gouvernemental de la sécurité de l'information assume les responsabilités suivantes (...)
 - 4° signifier aux organismes publics des attentes en matière de sécurité de l'information et leur formuler des indications d'application;
 - 5° surveiller la mise en oeuvre par les organismes publics des obligations en matière de sécurité de l'information découlant de l'application de la présente loi, veiller à leur respect et évaluer les mesures prises par les organismes publics en telle matière; » (p.11)
 - Nouvelles responsabilités = bonification conséquente de l'équipe et des budgets
- Intervention humaine dans le traitement des données = possibilités d'erreurs
- Importance de mécanismes rigoureux
- Intérêt d'un processus de « traçabilité » pour suivre le cheminement, voire déplacements des données d'un organisme à l'autre ou entre services publics

À propos de l'AQT

Organisme à but non lucratif autofinancé, l'AQT représente l'ensemble de l'industrie auprès d'instances et figure parmi le « Top 10 » des associations technos en Amérique du Nord.



Plus de
1800
dirigeant(e)s



+ de 500
entreprises
membres

Axes d'intervention

- **Accroître la représentativité de l'industrie techno et l'influence de l'AQT** par la force de son réseau et agir à titre de porte-parole auprès des différentes instances.
- **Assurer le rayonnement et inspirer les dirigeantes et dirigeants d'entreprises technos** en restant à l'affût des opportunités et enjeux impactant la croissance de leur entreprise.
- **Encourager le réseautage et les partenariats d'affaires** en provoquant la mise en relation entre les individus et les entreprises.

Levier de croissance reconnu par l'ensemble du milieu



Fondée en **1990**



Une équipe de permanents dédiés et à l'écoute des besoins des membres



Depuis 20 ans, **VISION PDG**, sommet de trois jours, exclusif aux PDG de sociétés technos



Depuis 18 ans, **le Big Bang**, forum dédié à la commercialisation mondiale des technos

Portrait de l'industrie



16,1 milliards
de PIB (2016)



32 milliards
de revenus



154 000
emplois



96% sont
des PME

Les PME technos, moteur de l'économie numérique

- **Des solutions souvent très spécialisées** qui améliorent la compétitivité des organisations (outils de gestion, intelligence artificielle, Internet des objets, données massives, infonuagique).
- **Des entreprises qui exportent** : 78% des PME technos ont des ventes à l'extérieur du Québec et ces exportations représentent 34% de leurs revenus.
- **Les principaux secteurs qui utilisent nos technologies** : manufacturier, services financiers, services publics, administration publique et santé.